

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François ROLLIN, sous la Présidence de M. Denis ROUGEYRON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : le 6 septembre 2022

Présents : M. Denis ROUGEYRON, Maire, Mme Bernard GAILLOT, Mme Aline FAURE, Mme Véronique DE MARCHI, M. Thierry BAILLARGEAT, M. Antonio MARQUES, Adjoint, Mme Claudine MADUBOT, M. Michel COHADE, Mme Agnès CERCY, Mme Isabelle LEPRINCE, Mme Corinne BELARD, Mme Flore COURTEJAIRE, M. Alban ROUGEYRON, M. Jean-Marc ROLLIN, Mme Lorrène SARAZIN

Absents :

M. Christophe GOUTTEBARON donne procuration à Mme Lorrène SARAZIN.
Mme Marie-France LEGILE donne procuration à Mme Aline FAURE.
M. Valentin BELKADI donne procuration à M. Alban ROUGEYRON.
M. Philippe GIRARD donne procuration à M. Bernard GAILLOT.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme Flore COURTEJAIRE a été nommée secrétaire.

Délibération n° D053_2022

Question N° 1.1 coût de revient d'un élève

OBJET coût de revient d'un élève, participation à verser à l'école ST-JOSEPH

Rapporteur : Mme Aline FAURE

Une délibération a été établie en fonction du nombre d'élèves au groupe scolaire. Il a été établi en fonction du nombre d'élèves au groupe scolaire J.B CHAUTY.

Il a été décidé d'attribuer :

- 382,01 € pour 1 élève d'élémentaire.
- 1273,04 € pour 1 élève de maternelle.

PRIX GLOBAL :

$(382,13 * 13) + (1273,04 * 17) = 26607,81$

Deux acomptes ont déjà été versés en :

- Le 01/2022 pour un montant de 8371,79 €
- Le 04/2022 pour un montant de 8371,79 €

Soit un total de 16743,58 €.

Le solde restant à verser à l'école Saint-Joseph s'élève à :

- **26607,81 € - 16743,58 € = 9864,23 €**

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° D054_2022

Question N°1.2

OBJET subvention exceptionnelle à la classe des conscrits

Rapporteur : Mme Corinne BELARD

La municipalité ayant sollicité l'aide des jeunes classiers pour l'opération d'archivage, 15 jeunes de la classe des « Casseroles » ont participé à cette opération. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à la classe des conscrits.

Mme Lorrène SARAZIN demande à quelle classe sera versée cette subvention ?
Mme Corinne BELARD répond que cette subvention dans un premier temps sera versée aux conscrits de l'année qui eux la reverseront à la classe des « Casseroles ».

M. Christophe GOUTTEBARON ne souhaite pas participer au vote car sa fille fait partie de la classe des Casseroles.

Adoptée par 18 voix pour.

Question N°2.1**OBJET Information contrat pour accroissement activité**

Rapporteur M. Denis ROUGEYRON

En raison de l'archivage, un contrat a été conclu avec Melle FAUVERTEIX Léa à compter du 29 août jusqu'au 31 septembre 2022 pour 35 heures hebdomadaires pouvant aller jusqu'à 40 heures hebdomadaires.

Suite au départ en retraite de MME Dominique RELIER et l'arrêt maladie de MME Régine DELLACHIESA, un contrat de 30 heures hebdomadaires a été conclu avec MME Céline MALAQUIN du 1 au 31 septembre 2022.

Suite à l'accroissement d'activité temporaire, voici la création des différents postes :

(tableau en annexe)

Délibération N° D055_2022**Question N°2.2****OBJET suppression du poste de MME RELIER et création du poste de MME ROLLIN**

Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON

Suite au départ en retraite de Mme Dominique RELIER, nous devons supprimer son poste d'adjoint administratif principal 1 ère classe pour créer un poste d'adjoint administratif stagiaire occupé par Mme Myriam ROLLIN.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° D056_2022**Question N°2.3****OBJET contrat de M. Pierre CALLANDREAU**

Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON

A compter du 1 octobre 2022, le contrat de travail de M. Pierre CALLANDREAU sera augmenté de 3 heures hebdomadaires soit 33 heures mensuelles

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D057_2022

QUESTION N° 3-1

OBJET : Aménagement du quai de bus et fonds de concours RLV.

Rapporteur : M. Thierry BAILLARGEAT

Monsieur Thierry BAILLARGEAT nous informe que les travaux de modification de la place de la République sont terminés.

Le projet prévoit le déplacement de l'arrêt bus dans le sens Riom Combronde et surtout sa mise aux normes PMR.

Dans la mesure où RLV participe financièrement en soutien aux communes, nous sollicitons le bénéfice du fonds de concours.

Vous trouverez ci-joint les éléments permettant le versement 5152 € soit 50% du montant H.T.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5216-5 VI

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses obligations en matière d'accessibilité généralisée de la chaîne des déplacements,

Vu l'ordonnance du 269 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics qui a instauré le schéma directeur d'accessibilité agenda d'accessibilité programmée (SDA'ADAP),

Vu l'arrêté préfectoral n° 18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne ET Volcans (RLV),

Vu la délibération du 30 juin 2016 de Riom communauté approuvant l'actualisation du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports urbains (SDAT),

Vu la délibération n° du conseil communautaire en date du

Considérant que les communes ont la charge de mettre en œuvre l'accessibilité des quais de bus sur leur territoire,

Considérant qu'il a été décidé lors du Bureau Communautaire du 12 juin 2018 que RLV participe par un fonds de concours, à hauteur de 50% du reste à charge, au financement de la mise en accessibilité des quais de bus sur voirie communale,

Considérant le projet d'aménagement d'un quai situé place de la république,

Considérant le plan de financement de l'aménagement du quai de bus

	COMMUNE	RLV	TOTAL H.T.
Mise aux normes quais de bus	5152,00 € H.T	5152,00 € H.T	10304,00 € H.T

M. Jean-Marc ROLLIN demande s'il y aura dans l'avenir un abri couvert ?le plan PLU Après période d'observation, si le besoin s'en fait sentir, l'installation d'un abri bus actuel le plan vise à supprimer toutes les extensions sur les zones agricoles.

Différentes négociations entre RLV et le comité technique ont eu lieu. Ce dernier a approuvé la proposition soumise par la commune, qui devra être approuvée par l'Etat. Tous les projets en cours soumis devraient être approuvés.

M. Le Maire remercie chaleureusement Monsieur Thierry BAILLARGEAT pour son investissement dans ce dossier.

M. Jean-Marc ROLLIN demande s' il y aura dans l'avenir un abri couvert.

Après période d'observation, si le besoin s'en fait sentir, l'installation d'un abri bus sera programmée.

[Adoptée à l'unanimité](#)

QUESTION N° 3-2

OBJET : Rapport PLUI

Rapporteur : Monsieur Thierry BAILLARGEAT

Monsieur Thierry BAILLARGEAT nous fait un rapport sur l'avancement du dossier PLUI suite à la réunion du comité technique qui s'est déroulée le 24 août 2022.

Monsieur Thierry BAILLARGEAT nous informe qu'il y a un grand nombre de zones à urbaniser. Dans le plan PLU actuel le plan vise à supprimer toutes les extensions sur les zones agricoles.

Différentes négociations entre RLV et le comité technique ont eu lieu. Ce dernier a approuvé la proposition soumise par la commune, qui devra être approuvée par l'Etat.

Tous les projets en cours soumis devraient être approuvés.

M. Le Maire remercie chaleureusement Monsieur Thierry BAILLARGEAT pour son investissement dans ce dossier.

QUESTION N° 3-3

OBJET : Information MAPA (marché à procédures adaptée)

Rapporteur : M. Thierry BAILLARGEAT

M. Thierry BAILLARGEAT nous informe de la fin de la rénovation route d'Orléans, qui se décompose en trois tronçons :

- Section 1 : partie commune Riom
- Section 2 : partie commune Riom/Saint-Bonnet-près-Riom
- Section 3 : partie commune Saint-Bonnet-Près-Riom.
- De grosses réparations sur le chemin communal N°4 sont en cours en ce moment.

Des dos d'âne sont prévus sur la route d'Orléans.

Délibération n° D058_2022

QUESTION N° 3-4

OBJET : Fonds de concours RLV, DOME SOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Thierry BAILLARGEAT

Solaire Dôme est une opération collective qui consiste à implanter massivement des centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments publics. La puissance est fixée à 9 KWc, avec vente totale de la production par contrat pour une durée de 20 ans. Le retour sur investissement est fixé à 11 années.

La toiture de la mairie présente l'opportunité de cette installation. Les dépenses sont inscrites au BP 2022.

Nous délibérons aujourd'hui pour solliciter le fonds de concours de RLV pour un montant de 3148 €.

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT H.T
Accompagnement administratif	300,00	Subvention RLV	3148,00
Pack installation	14000,00	Subvention Conseil Départemental	5000,00
Câblage	300,00	Commune	8702,00
Spécificités particulières	250,00		
Frais raccordement Enedis	2000,00		
TOTAL	16850,00		16850,00

Le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité et autorise Le Maire à solliciter le fonds de concours.

QUESTION N° 4-1

Objet : Travaux Avenue de La Libération

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable avenue de La Libération ont été réalisés cet été. La conduite de 63 sous dimensionnée est remplacée par une canalisation en fonte de 100 mm. Cet effort consenti par le SIAEP, va permettre entre autre de satisfaire la future zone de Vériot Grand Raze.

Le chantier a été mis en chômage pendant le mois d'août. De fait l'entretien des fouilles n'a pu être assuré en continu et des trous se sont formés. L'arrêté de circulation précise que la route est barrée pendant la durée des travaux avec seul accès aux riverains. C'est le trafic important des véhicules de transit qui a dégradé prématurément la stabilisation des fouilles. La prescription d'interdiction de circuler n'a pas été respectée. L'entreprise est intervenue depuis en entretien et réfection des tranchées.

A la demande de la commune le département gestionnaire de cette voirie prendra en charge la réfection du revêtement couche de roulement dans sa totalité.

QUESTION N° 5.1

Objet : Règlement cimetièrre

Rapporteur : Monsieur Bernard GAILLOT

Monsieur Bernard GAILLOT nous rappelle que le règlement intérieur du cimetière prévoit que les cavurnes peuvent accueillir jusqu'à 4 urnes.

QUESTION N° 6.1

Objet : Gens du voyage

Rapporteur : Monsieur Denis ROUGEYRON

M. Denis ROUGEYRON remercie l'opposition pour sa collaboration pour la rédaction de la mention qui sera présentée lors de la conférence des maires.

M. Denis ROUGEYRON nous rappelle que l'été a été difficile, malgré la pose du portail des haies ont été coupées au fond du terrain.

Le dialogue est de plus en plus compliqué.

QUESTION N° 6.2

Objet : Acquisition des ateliers

Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON

M. Denis ROUGEYRON nous informe que la date fixée au 14 septembre est reportée suite à une différence entre les associés.

QUESTION N° 6.3

Objet : Fête patronale

Rapporteur : Mme Corinne BELARD

Mme Corinne BELARD nous présente le déroulement des festivités pour la fête patronale :

- Une rencontre a eu lieu avec la gendarmerie qui assurera la sécurité lors du défilé le dimanche.
- Le vendredi 16 septembre aura lieu la cérémonie de la remise des clés à 18h30 à la mairie, un vin d'honneur sera offert par M. Le Maire. Les employés communaux, les classiers et le comité des fêtes seront invités.
- Défilé des agneaux le samedi avec un nouveau char enfant créé par les enfants du centre de loisirs
- Retraite aux flambeaux le samedi soir à 20h30 suivie d'une soirée privée avec une prévente de tickets, soirée surveillée par les parents des conscrits et des vigiles.
- Le dimanche messe à 11h00 suivi du défilé à 14h00, feu d'artifice et soirée dansante
- Le lundi à 11h30 vin d'honneur dans la cour de la mairie, concours de pétanque l'après-midi suivi du palmarès du concours des vins.

M. Le Maire se réjouit des festivités et qu'il n'a jamais rien interdit.

« Place aux jeux et à l'animation. »

M. Le Maire souhaite que les réseaux sociaux se calment.

Mme Lorrène SARAZIN demande si l'ensemble du Comité des Fêtes est invité ?

Corinne BELARD répond que l'invitation concerne l'ensemble des membres du Comité des fêtes.

QUESTION N° 6.4

Objet : Information archives

Rapporteur : M. Denis ROUGEYRON

M. Le Maire fait un point sur l'opération en cours de l'archivage et tient à préciser le travail remarquable accompli par Léa FAUVERTEIX depuis le 29 août.

Léa est une jeune juriste, très impliquée qui a travaillé en collaboration avec les archives départementales.

Suite à un contrôle en mai dernier des archives départementales, la mairie a été mise en demeure par l'Etat de stocker les archives dans un nouveau local approprié à cet effet, local situé au rez-de-chaussée dans la continuité de la mairie, local équipé d'une VMC.

M. Le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé le 27 août à la première étape de l'opération, descendre tous les cartons du grenier et tient à remercier les conscrits présents au nombre de 15, qui ont œuvré dans la joie et la bonne humeur.

M. Jean-Marc ROLLIN demande pourquoi l'impasse qui rejoint la Rue Parmentier est fermée aux piétons, s'il y a une convention.

Une réponse est donnée à Monsieur Jean-Marc ROLLIN en lui expliquant que l'impasse est privée, elle appartient à MME et M.CORDERO qui se plaignent des incivilités, de retrouver des bouteilles cassées. Une négociation est en cours, la mairie envisage de poser un tourniquet pour que les piétons puissent de nouveau emprunter cette impasse.

Suite à un « bug informatique » n'ayant pas permis à l'opposition d'avoir connaissance de la date limite de dépôt pour le bulletin municipal, M. Jean-Marc ROLLIN revient sur cette incompréhension.

Un délai supplémentaire sera accordé.

M. Jean-Marc ROLLIN souhaite savoir à quoi correspondent les questionnaires envoyés par RLV au sujet du réseau assainissement.

M. Thierry BAILLARGEAT rappelle que la compétence eau potable et assainissement est transféré à RLV. Actuellement deux études sont en cours, confiées au BET Géoval. La première consiste à mettre à jour de l'étude diagnostique réalisée par la commune en 2004. La seconde pour la construction de réseaux séparatifs et unitaires nécessaires à la reconstruction des rues du centre bourg : Gambetta, 4 septembre, Vercingétorix, Jean Moulin et Michel de l'Hôpital.

L'enquête en cours sollicite les abonnés pour connaître la nature, le dimensionnement et l'emplacement des branchements particuliers de leurs propriétés.

M. Jean-Marc ROLLIN soulève la question suivante : dans le cas où les raccordements actuels seraient plus profonds que la conduite principale, faut-il prévoir une pompe de relèvement et qui la finance ? »

M. Thierry BAILLARGEAT répond que pour les rues concernées l'étude prévoit tout en gravitaire sauf à reprendre les pompes existantes installées par les riverains. Cette réponse reste à charge financière de la collectivité.

Dès que l'étude globale sera terminée, ses travaux seront présentés au conseil municipal.

En la matière, il faut se féliciter de l'action menée par le service « cycle de l'eau » de RLV auprès des collectivités. Il apporte technicité et compétence.

M. Jean-Marc ROLLIN annonce qu'il assiste ce jour à son dernier conseil municipal, qu'il s'exprimera plus tard sur sa décision et qu'il nous fera parvenir un courrier pour annoncer sa démission.

M Le Maire remercie M. Jean-Marc ROLLIN pour son passage au conseil municipal.

M. Le Maire informe que des soucis ont été rencontrés avec la RAM durant la période d'archivage, la salle de Conseil n'étant pas disponible la Salle des Fêtes a été mise à disposition les mardis matins durant le mois de septembre, mais l'animatrice a soulevé des soucis de stationnement.

M. Le Maire a contacté l'élue référente de RLV.

M. Georges DERROIRE aborde différents points sur les travaux de voirie.

Concernant l'avenue de la Libération, l'enfouissement des réseaux est-il programmé, Les riverains souhaitent la réfection complète de la rue. Celle-ci est-elle à l'ordre du jour ?

M. Thierry BAILLARGEAT répond que les travaux de restructuration lourde de l'avenue de la Libération ne font pas partie du programme municipal. A titre de rappel ce qui a été réalisé, les propriétés avale des riverains de la rue étaient régulièrement inondées en cas d'orage. Pour pallier ce dommage, la municipalité et RLV ont construit bordures et canalisations. A la suite, la vitesse excessive des usagers nous a conduit à installer des chicanes de ralentissement. Dans un troisième temps, le SIAEP a renforcé son réseau d'eau. Mais rien d'autre n'est actuellement prévu à l'exception du renouvellement de la couche de roulement. Les travaux sont de la responsabilité du CD63. Une demande lui a été adressée.

Le programme municipal de restructuration de voirie commence par les rues du centre bourg particulièrement dégradées. Au regard de la topologie urbaine d'une voie similaire comme celle du 8 mai 1945, l'avenue de la Libération est en meilleur état.

Cependant pour satisfaire le souhait des riverains, nous avons demandé au SIEG d'étudier la mise en souterrain des réseaux secs. Il est rappelé que la commune participe au financement à hauteur de 50%, cette opération n'est pas financièrement neutre.

Enfin, vous avez raison de souligner le retard accumulé en matière de rénovation du patrimoine voirie. Nous partageons cet avis, cependant la commune n'a pas la capacité financière à récupérer rapidement ce retard considérable. Il nous faut faire des choix et prioriser notre action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est élevée à 20 heures.